BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 30 septembre 2014 portant dissolution du centre administratif et financier zonal de Bordeaux

NOR: INTJ1421958A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

Le centre administratif et financier zonal de Bordeaux est dissous à compter du 6 octobre 2014.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 septembre 2014.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des opérations et de l'emploi, M. PATTIN